

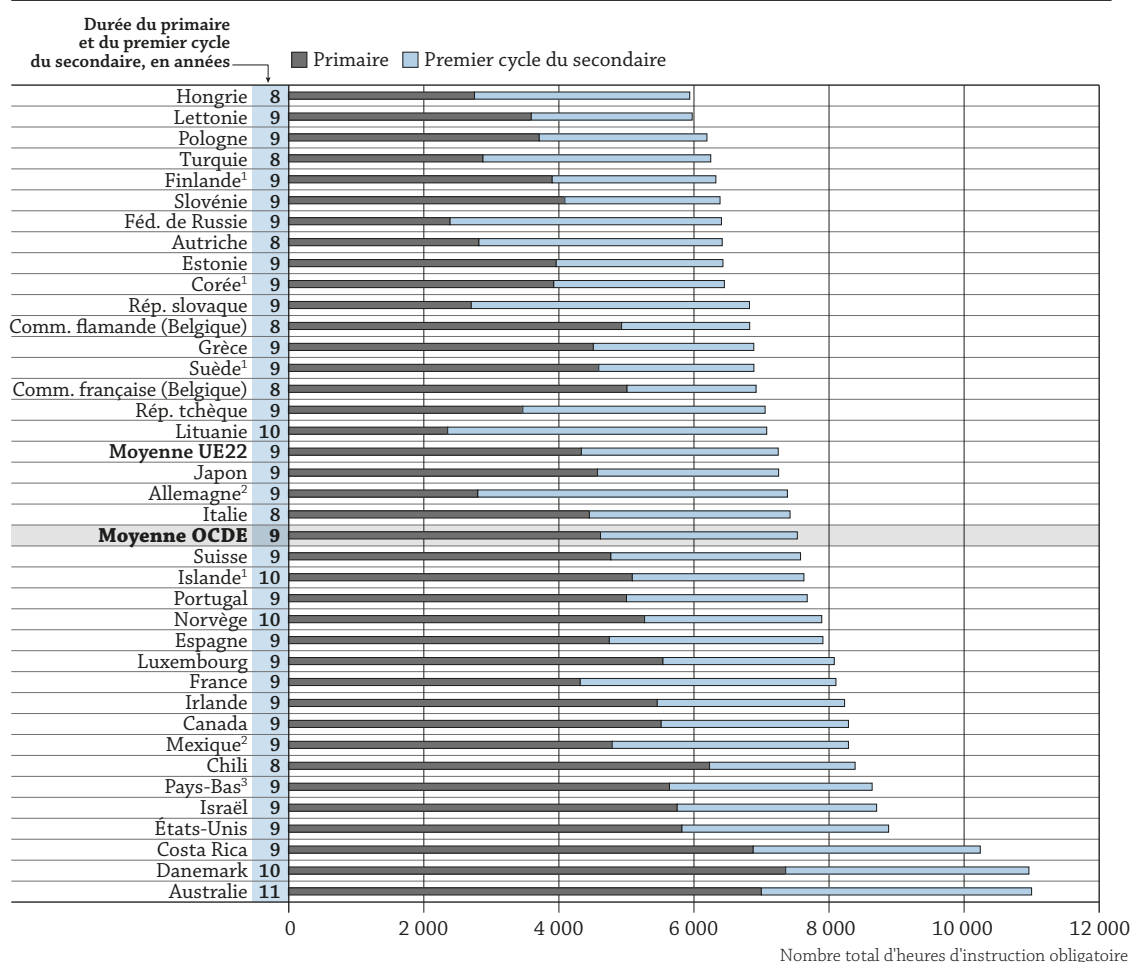
COMBIEN DE TEMPS LES ÉLÈVES PASSENT-ILS EN CLASSE ?

- Dans les pays et économies de l'OCDE, les élèves suivent en moyenne 7 533 heures de cours obligatoires dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire. Ce nombre varie entre 5 940 heures en Hongrie à près du double en Australie (11 000 heures) et au Danemark (10 960 heures).
- Dans les pays et économies de l'OCDE, le temps d'instruction obligatoire est, en moyenne et par an, de 799 heures dans l'enseignement primaire, et les élèves suivent, en moyenne, 114 heures d'instruction obligatoire de plus dans le premier cycle de l'enseignement secondaire que dans l'enseignement primaire (913 heures).
- En moyenne, dans les pays et économies de l'OCDE, les cours de lecture, d'expression écrite et de littérature, de mathématiques et de disciplines artistiques représentent 51 % du temps d'instruction obligatoire dans l'enseignement primaire ; les cours de lecture, d'expression écrite et de littérature, de langues étrangères (première langue étrangère et autres langues étrangères) et de mathématiques représentent 40 % du temps d'instruction obligatoire dans le premier cycle de l'enseignement secondaire.

INDICATEUR D1

Graphique D1.1. Temps d'instruction obligatoire en filière générale (2018)

Primaire et premier cycle du secondaire, établissements publics



1. Estimation du nombre d'heures selon le niveau d'enseignement sur la base du nombre annuel moyen d'heures, l'affectation du temps d'instruction étant flexible entre les différentes années d'études.

2. L'année de référence n'est pas 2018. Consulter le tableau D1.1 pour de plus amples informations.

3. Le premier cycle du secondaire compte 3 ou 4 années d'études selon la filière d'enseignement. La 4^e année d'enseignement secondaire en filière préprofessionnelle (VMBO) a été exclue des calculs.

Les pays et économies sont classés par ordre croissant du nombre total d'heures d'instruction obligatoire.

Source : OCDE (2018), tableau D1.1. Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les notes (<http://dx.doi.org/10.1787/eag-2018-36-en>).

StatLink <https://doi.org/10.1787/888933805154>

■ Contexte

Le temps d'instruction en classe représente une grande partie de l'investissement public consacré à l'apprentissage des élèves dans le cadre institutionnel. Les pays diffèrent dans leurs choix en ce qui concerne le temps total d'instruction et la sélection des matières obligatoires du programme. Ces choix reflètent les priorités et les préférences nationales et/ou régionales à propos de ce qui doit être enseigné aux élèves en fonction de leur âge. La quasi-totalité des pays fixent le nombre officiel ou réglementaire d'heures de cours, qui correspond le plus souvent au nombre minimal d'heures de cours que les établissements doivent dispenser aux élèves. Le principe à la base de ces normes minimales est souvent qu'un nombre suffisant d'heures de cours est impératif pour que l'apprentissage génère de bons résultats. L'adaptation des ressources aux besoins des élèves et l'optimisation de l'utilisation du temps constituent un défi majeur pour la politique d'éducation. Le salaire des enseignants, l'entretien des infrastructures scolaires et le coût des autres ressources éducatives requises sont les principaux postes de dépenses de l'éducation. Le temps pendant lequel ces ressources sont mises à la disposition des élèves (dont cet indicateur traite en partie) est donc un facteur important lors de l'affectation du budget de l'éducation (voir l'indicateur C7, qui décrit les facteurs influant sur le coût salarial des enseignants par élève). De surcroît, on s'accorde de plus en plus à reconnaître l'importance du temps consacré par les élèves à des activités autres que l'apprentissage en dehors de la salle de classe durant la journée d'école, notamment lors des pauses et des récréations. À côté du temps d'instruction prévu dans le cadre institutionnel, les élèves peuvent participer à des activités périscolaires avant ou après la journée de classe, ou durant les vacances scolaires, mais ces activités, ainsi que les périodes d'examen, sortent du cadre du présent indicateur.

■ Autres faits marquants

- Dans l'enseignement primaire, le pourcentage du programme obligatoire qui est consacré à la lecture, à l'expression écrite et à la littérature va de 19 % en Pologne à 38 % en France ; dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, il va de 9 % en Irlande (pourcentage du programme de cours en anglais, l'une des deux langues nationales) à 25 % en Grèce (ou plus en Italie, si on inclut la part du programme obligatoire consacrée aux sciences sociales).
- Dans l'enseignement primaire, le pourcentage du programme obligatoire qui est consacré aux mathématiques va de 12 % au Danemark à 27 % au Mexique ; dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, il va de 11 % en Corée et en Hongrie, à 16 % au Chili, en Fédération de Russie et en Lettonie (et jusqu'à 20 % en Italie si on inclut la part du programme obligatoire consacrée aux sciences naturelles).
- À l'exception de quelques pays où le programme obligatoire est principalement consacré à des matières à option, la part du temps d'instruction obligatoire qui est consacrée à des matières obligatoires modulables représente, en moyenne dans les pays et économies de l'OCDE, 1 % dans l'enseignement primaire et dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. Dans l'enseignement primaire, en moyenne 5 % du temps d'instruction obligatoire est consacré à des matières obligatoires modulables choisies par les établissements, contre 7 % dans le premier cycle de l'enseignement secondaire.
- Dans un tiers des pays dont les données sont disponibles, la répartition du temps d'instruction entre les années d'études est flexible, c'est-à-dire que le temps d'instruction par matière est défini durant un certain nombre d'années d'études, voire durant toute la scolarité obligatoire, sans précision du temps à y consacrer durant chaque année d'études.

Analyse

Scolarité obligatoire en filière générale

Le temps annuel d'instruction et la durée de la scolarité obligatoire ont tous deux une incidence sur le temps total d'instruction durant la scolarité obligatoire. Dans certains pays, la scolarité obligatoire est moins longue et la charge de travail des élèves est plus importante selon les exigences statutaires. Dans d'autres pays, la charge de travail des élèves est répartie de manière uniforme sur une période plus longue. Le présent indicateur porte sur la scolarité obligatoire dans l'enseignement primaire et dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. Toutefois, dans certains pays tels que les Pays-Bas, l'enseignement préprimaire est également obligatoire ; par conséquent, l'âge du début de la scolarisation obligatoire est inférieur à l'âge où débute l'enseignement primaire (voir l'annexe 3 pour plus de détails sur la durée de la scolarité obligatoire). En outre, dans environ trois pays et économies sur cinq parmi ceux dont les données sont disponibles, une année au moins du deuxième cycle de l'enseignement secondaire fait partie de la scolarité obligatoire à temps plein (voir le tableau D1.1).

Dans environ trois des quatre pays et économies dont les données sont disponibles, les élèves entrent dans l'enseignement primaire à l'âge de 6 ans. Dans la plupart des autres pays, ils ne commencent pas avant l'âge de 7 ans. C'est le cas en Estonie, en Fédération de Russie, en Finlande, en Lettonie, en Lituanie, en Pologne et en Suède. L'enseignement primaire ne débute à l'âge de 5 ans qu'en Angleterre (Royaume-Uni), en Australie, en Écosse (Royaume-Uni) et en Nouvelle-Zélande.

La durée de l'enseignement primaire varie aussi considérablement. En moyenne, dans les pays et économies de l'OCDE, l'enseignement primaire dure 6 ans, mais sa durée va de 4 ans en Allemagne, en Autriche, en Fédération de Russie, en Hongrie, en Lituanie, en République slovaque et en Turquie, à 7 ans, en Australie, au Danemark, en Écosse (Royaume-Uni), en Islande et en Norvège. En moyenne, le premier cycle de l'enseignement secondaire dure 3 ans, mais sa durée va de 2 ans au Chili et dans les Communautés flamande et française de la Belgique, à 5 ans en Allemagne, en Fédération de Russie et en République slovaque, et jusqu'à 6 ans en Lituanie (voir le tableau D1.2).

Les pays se distinguent aussi par la façon dont ils répartissent le temps d'instruction durant l'année. Le nombre de jours d'instruction, tout comme la façon dont ces jours sont répartis durant l'année académique, peut varier sensiblement entre les pays, car ces derniers n'organisent pas les vacances scolaires de la même manière (voir l'encadré D1.1). Les jours d'instruction varient également, car les pays organisent les récréations et les pauses différemment (voir l'encadré D1.2).

Encadré D1.1. Programmation des congés durant l'année scolaire dans l'enseignement primaire (2018)

La longueur de l'année scolaire varie fortement entre les pays de l'OCDE, ce qui implique que le nombre de semaines pendant lequel les élèves n'ont pas classe varie fortement aussi entre les pays. La fréquence et la longueur des congés varient entre les pays, car la façon dont ils organisent l'année scolaire diffère.

Les congés scolaires sont généralement programmés à l'échelle nationale, mais ils varient parfois entre les entités infranationales, en particulier dans les pays fédéraux. Les congés sont d'ordinaire similaires dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire ; ce n'est toutefois pas le cas en Irlande, en Israël et en Lituanie, où le nombre de semaines de classe varie de une à quatre semaines entre les deux niveaux d'enseignement (voir le tableau D4.1). La répartition des congés durant l'année scolaire peut varier aussi entre les régions. Des dates différentes de congé sont par exemple fixées dans trois zones en France; une souplesse similaire s'observe dans la programmation de tout ou partie des congés dans des pays fédéraux ainsi qu'en Angleterre (Royaume-Uni), en Australie, en Autriche, en Italie, aux Pays-Bas, en Pologne, en République slovaque, en République tchèque et en Slovénie (voir l'organisation de l'année scolaire dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire à l'annexe 3).

Dans tous les pays, la période la plus longue de congé est celle programmée entre deux années scolaires successives. Dans l'enseignement primaire, cette période ne dure que 5 semaines au Mexique et dans certaines entités infranationales d'Australie et de Suisse, mais peut aller jusqu'à 12 semaines, voire davantage, en Estonie, en Fédération de Russie, en Grèce, en Italie (entre 12 et 14 semaines), en Lettonie, en Lituanie et en Turquie. Dans la quasi-totalité des pays dont les données sont disponibles, cette période de congé entre deux années scolaires représente au moins la moitié des congés scolaires (voir le graphique D1.a).

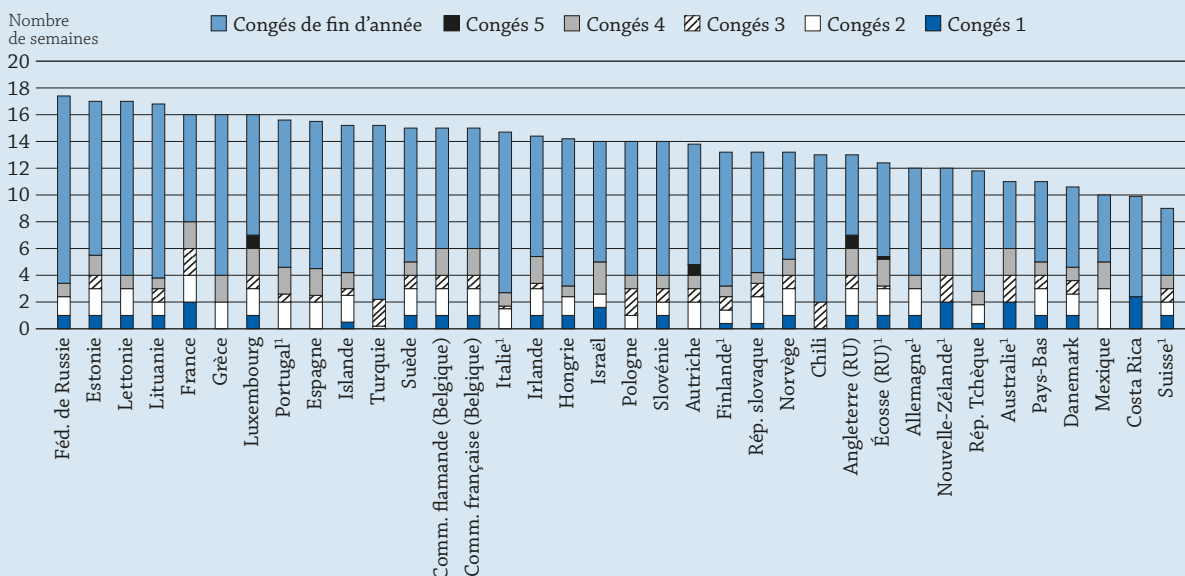
...

Outre cette longue période de congé, trois ou quatre périodes plus courtes sont généralement programmées durant l'année scolaire. Une cinquième période de congé est prévue durant le troisième trimestre de l'année scolaire en Angleterre (Royaume-Uni), en Autriche, en Écosse (Royaume-Uni) et au Luxembourg ainsi que dans certains *Länder* allemands.

La longueur et les dates des périodes de congé qui parsèment l'année scolaire varient selon les pays, l'interruption des cours la plus courante est celle programmée à la fin de l'année civile qui correspond soit à deux semaines de congé (dans l'hémisphère Nord), soit à la fin de l'année scolaire (dans l'hémisphère Sud). Ces différences dans la programmation des congés expliquent la souplesse de l'année scolaire (par exemple, les congés à Pâques).

Dans la plupart des pays, la longueur des différentes périodes de congé varie pendant l'année scolaire, de quelques jours à deux semaines. La Fédération de Russie, la Lituanie et la Slovaquie font figure d'exception, avec des congés d'une semaine (de trois à quatre périodes de congé par année scolaire), tout comme l'Australie, la France, la Grèce et la Nouvelle-Zélande, avec des congés de deux semaines (de deux périodes de congé en Grèce à quatre périodes de congé en France). Les congés d'une semaine alternent avec ceux de deux semaines durant l'année scolaire en Allemagne, en Angleterre (Royaume-Uni), en Belgique, au Luxembourg et en Pologne.

Graphique D1.a. Congés scolaires dans l'enseignement primaire (2018)



Remarque : Les congés n'incluent ni les jours fériés ni les jours de fête religieuse, sauf si ces jours sont inclus dans des périodes de congé plus longues.

1. Durée minimale des périodes de congé, certaines périodes pouvant être plus longues selon les régions au sein du pays.

Les pays sont classés par ordre décroissant du nombre de semaines de congé durant l'année scolaire.

Source : OCDE (2018). Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les notes (<http://dx.doi.org/10.1787/eag-2018-36-en>).

StatLink <https://doi.org/10.1787/888933805211>

Encadré D1.2. Récréations et pauses durant la journée de classe

Pour apprendre en classe, les élèves doivent être attentifs et concentrés pendant de longues périodes. Sur la base du temps annuel d'instruction et du nombre de jours d'instruction par an, les élèves ont, dans l'enseignement primaire, moins de quatre heures d'instruction obligatoire par jour de cours dans environ deux cinquièmes des pays, mais au moins cinq heures par jour dans quelques pays (en Australie, au Canada, au Chili, en Communauté flamande de Belgique, au Costa Rica, au Danemark, aux États-Unis, en Irlande et au Luxembourg).

...

D1

C'est également le cas en France mais la semaine de classe est organisée sur 4.5 jours plutôt que 5 afin que le temps d'enseignement soit inférieur à 5 heures par jour. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, le temps d'instruction obligatoire par jour est généralement plus élevé ; les élèves ont au moins quatre heures de cours obligatoires par jour dans tous les pays. Dans trois quarts des pays, ils ont entre quatre et moins de six heures de cours par jour, et au Chili, au Danemark et en Espagne, ils en ont six ou plus par jour (voir les tableaux D1.1 et D1.2).

Selon des études, le fait de laisser les élèves se livrer à des activités autres que l'apprentissage en dehors de la salle de classe durant la journée peut améliorer leur performance en classe. Dans l'enseignement primaire, les cours sont entrecoupés de pauses pour permettre aux élèves de jouer, de se délasser et d'entrer librement en interaction avec leurs pairs, ce qui contribue au développement de leurs compétences cognitives, affectives et sociales. Des études suggèrent que les élèves peuvent ensuite utiliser ces compétences en classe, améliorant ainsi leur apprentissage (Pellegrini et Bohn, 2005^[1]; Pellegrini et al., 2002^[2]). Dans les pays de l'OCDE, on considère de plus en plus que les récréations et les pauses constituent une composante importante de la journée de classe.

La façon dont les pauses sont organisées au cours de la journée dans les pays de l'OCDE dépend du mode de gouvernance des systèmes d'éducation et du degré d'autonomie dont jouissent les établissements (voir l'encadré D1.1 dans [OCDE, 2015^[3]]). Dans la plupart des pays, la journée de classe est divisée en cours d'une durée de 45 à 50 minutes, de brèves pauses étant ménagées entre les cours pour constituer des blocs de 60 minutes. Dans les pays de l'OCDE, des pauses de 10 à 15 minutes suffisent généralement pour permettre aux élèves de changer de classe et de se rendre aux toilettes. Ces courtes pauses se différencient, en termes de durée et d'objet, des pauses plus longues qui sont prévues dans la majorité des pays. Les pauses plus longues sont celles durant lesquelles les élèves prennent leur petit-déjeuner ou leur déjeuner, et sont généralement surveillées par un ou plusieurs enseignants.

Dans l'enseignement primaire, les longues pauses sont courantes et sont même obligatoires dans certains cas. En Espagne, par exemple, les pauses sont considérées comme faisant partie du temps d'instruction obligatoire dans l'enseignement primaire. À ce niveau d'enseignement, les élèves espagnols ont durant la matinée une pause d'une demi-heure qui s'inscrit dans les cinq heures d'instruction prévues par jour. Dans plusieurs pays, la pause-déjeuner fait partie du processus d'apprentissage, car les élèves y apprennent l'hygiène et sont amenés à prendre des habitudes alimentaires saines et/ou à recycler les déchets.

Dans plusieurs pays, de longues pauses sont prévues à tous les niveaux d'enseignement. En Australie, une courte pause a lieu durant la matinée et une pause plus longue est prévue à l'heure du déjeuner à tous les niveaux d'enseignement. Au Canada, une pause-déjeuner est prévue à la mi-journée de l'enseignement primaire au deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Dans ces deux pays, les longues pauses peuvent durer entre 40 et 60 minutes environ. Certains pays prévoient des pauses-déjeuner encore plus longues, comme en France où elles durent au moins 90 minutes dans l'enseignement primaire. Des pauses peuvent également être prévues tout au long de la journée. En Suisse, par exemple, les établissements organisent généralement deux pauses de 15 à 30 minutes chacune, ainsi qu'une longue pause déjeuner d'environ 60 à 90 minutes. Au Chili, les établissements qui accueillent de nombreux élèves peuvent répartir les élèves en plusieurs groupes, par âge ou année d'études, pour organiser les pauses.

Les établissements peuvent utiliser les récréations et les pauses à des fins diverses. Ils peuvent utiliser les pauses pour aider les élèves qui font de longs trajets entre leur domicile et l'école, ou pour harmoniser la fin de la journée de classe quand la durée des cours varie entre les années d'études, comme en République tchèque, où les pauses de dix minutes peuvent être ramenées à cinq minutes. Au Danemark, les municipalités proposent souvent de faire en sorte que les récréations et les pauses fassent partie intégrante du programme quotidien d'exercices et d'activités physiques, à tous les niveaux d'enseignement. Il en va de même en Slovénie, où les établissements organisent souvent une longue pause pour permettre aux élèves de faire du sport dans la salle de gymnastique ou sur les terrains de sport.

Temps d'instruction obligatoire

Par temps d'instruction obligatoire, on entend le temps d'instruction et sa répartition entre les matières qui s'appliquent à la quasi-totalité des établissements publics et à la quasi-totalité des élèves qui y sont scolarisés, selon la réglementation.

En moyenne, dans les pays et économies de l'OCDE, les élèves suivent 4 620 heures de cours durant l'enseignement primaire et 2 913 heures de cours durant le premier cycle de l'enseignement secondaire. Dans les pays et économies de l'OCDE, le temps total d'instruction obligatoire est en moyenne de 7 533 heures dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire (sur 9 ans, en moyenne), mais il varie selon les pays, de 5 940 heures en Hongrie (sur 8 ans) à 11 000 heures en Australie (sur 11 ans) (voir le graphique D1.1). Le temps d'instruction obligatoire en milieu scolaire n'est pas défini dans la réglementation en Angleterre (Royaume-Uni), en Écosse (Royaume-Uni) et en Nouvelle-Zélande. Les établissements y sont toutefois tenus de dispenser un nombre minimal d'heures de cours aux élèves (en Nouvelle-Zélande) et de prévoir un temps d'instruction suffisant pour enseigner un programme vaste et équilibré qui respecte toutes les exigences énoncées dans la réglementation (pour la variation du temps d'instruction au niveau infranational, voir l'encadré B1.3).

Le temps d'instruction obligatoire ne correspond qu'à une partie du temps que les élèves passent en classe. Il ne représente qu'une partie du temps total d'instruction des élèves. L'instruction peut également avoir lieu en dehors des heures de cours obligatoires, et en dehors de la classe ou du milieu scolaire. Dans certains pays, les élèves sont encouragés à suivre durant leurs études secondaires des cours extrascolaires dans des matières qui leur sont enseignées à l'école afin de les aider à améliorer leurs résultats. Les élèves peuvent suivre des cours supplémentaires de soutien (dits de « rattrapage ») ou de perfectionnement, qui leur sont donnés soit individuellement par un professeur particulier, soit en groupe par des enseignants (voir l'encadré D1.3 dans [OCDE, 2017^[4]]). Ces cours sont financés soit par les pouvoirs publics, soit par les élèves et leur famille (voir l'encadré D1.1 dans [OCDE, 2011^[5]]).

Dans le cadre du temps d'instruction obligatoire, cet indicateur porte sur le temps d'instruction prévu, tel qu'il est fixé par la réglementation, soit le temps d'exposition des élèves à l'enseignement en classe dans le cadre institutionnel. Il ne permet pas de déterminer le nombre d'heures de cours que les élèves suivent effectivement, ni d'évaluer le temps qu'ils consacrent à l'apprentissage en dehors du cadre scolaire.

Encadré D1.3. Variation infranationale du temps d'instruction obligatoire dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire

Le temps d'instruction varie fortement entre les niveaux d'enseignement ainsi qu'entre les pays à chaque niveau d'enseignement. Toutefois, le temps d'instruction obligatoire peut aussi varier sensiblement au sein même des pays, en particulier dans les pays fédéraux où les normes sont définies à l'échelle infranationale.

Parmi les quatre pays dont certaines données infranationales sur le temps d'instruction sont disponibles (la Belgique, le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni), le temps d'instruction dans l'enseignement primaire varie fortement entre les deux entités où il est respectivement le plus élevé et le moins élevé dans deux pays. Il varie entre 4 931 heures et 5 012 heures (soit de 2 %) entre les Communautés flamande et française de Belgique et entre 4 320 heures et 7 560 heures (soit de 75 %) entre les 51 entités infranationales (les 50 États et Washington DC) des États-Unis. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, la variation du temps d'instruction est comparable à celle qui s'observe dans l'enseignement primaire : le temps d'instruction varie de 1 896 heures à 1 909 heures (de moins de 1 %) en Belgique et 2 160 heures à 3 780 heures (de 75 %) aux États-Unis. Dans ces deux pays, cette variation s'explique par des différences de temps annuel d'instruction entre les entités infranationales, car le nombre d'années de scolarité obligatoire ne varie pas entre ces entités dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire (OCDE et NCES, 2018^[6]).

La variation du temps annuel d'instruction obligatoire entre les entités infranationales peut s'expliquer par des différences de nombre annuel de jours de classe entre ces entités à la fois dans l'enseignement primaire et dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. Parmi les pays dont les données sont disponibles, le nombre annuel de jours de classe obligatoires à ces niveaux d'enseignement varie entre les entités infranationales de 6 % environ au Canada (entre 180 et 190 jours), de moins de 13 % en Belgique (entre 159-160 et 179 jours) et de 16 % aux États-Unis (entre 160 et 186 jours), mais pas entre les entités infranationales dont les données sont disponibles au Royaume-Uni (190 jours) (OCDE et NCES, 2018^[6]).

D1

Temps d'instruction prévu

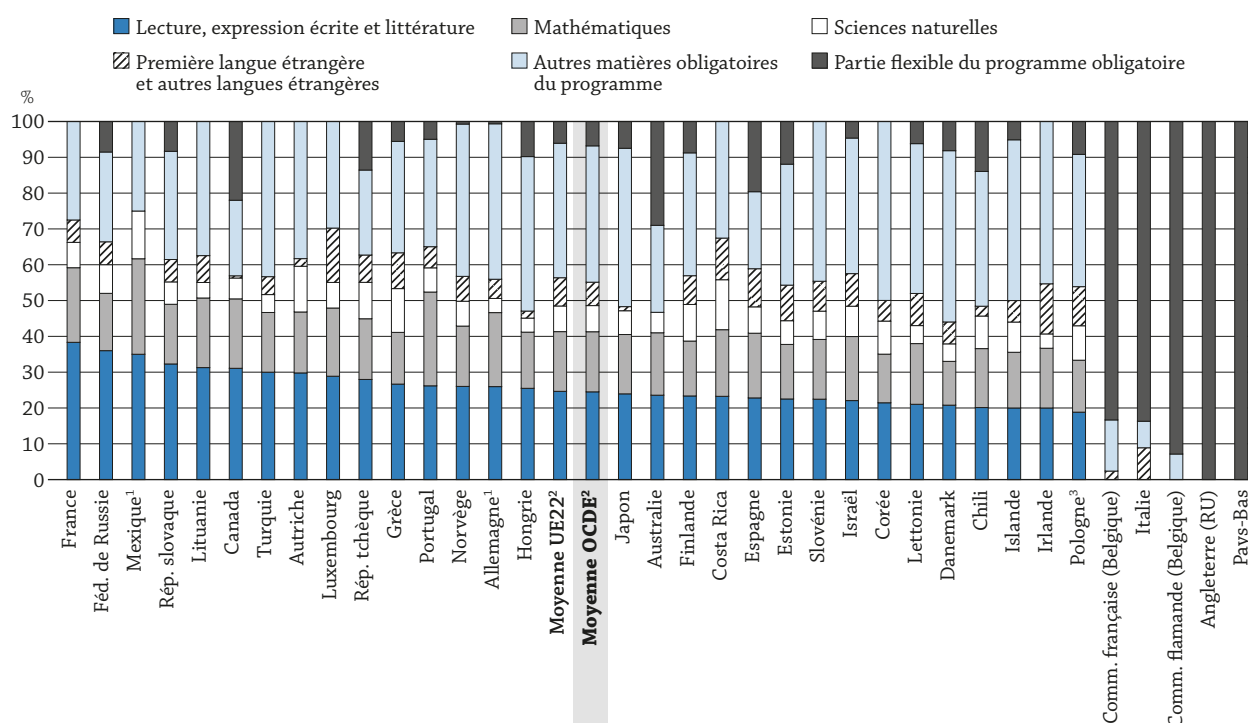
Le temps total d'instruction prévu correspond au nombre d'heures de cours que les établissements doivent dispenser aux élèves dans les matières obligatoires et, le cas échéant, dans les matières non obligatoires.

Le temps d'instruction prévu et le temps d'instruction obligatoire sont de la même durée (le temps d'instruction prévu est totalement obligatoire) dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire dans environ trois pays sur quatre parmi ceux dont les données sont disponibles. Le temps d'instruction prévu est supérieur de 5 % au moins au temps d'instruction obligatoire en Finlande, en France (dans le premier cycle de l'enseignement secondaire), en Grèce, en Lituanie, en Pologne, au Portugal (dans l'enseignement primaire) et en Slovaquie. Le temps d'instruction prévu peut toutefois différer du temps d'instruction réel des élèves (voir l'encadré D1.3).

Temps d'instruction par matière

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, 51 % du temps d'instruction obligatoire dans l'enseignement primaire est consacré à trois matières : la lecture, l'expression écrite et la littérature (25 %), les mathématiques (17 %) et les disciplines artistiques (10 %). Ces matières sont, avec l'éducation physique et la santé (9 %), les sciences naturelles (7 %) et les sciences sociales (6 %), les six matières principales du programme de cours dans tous les pays de l'OCDE où le temps d'instruction par matière est spécifié. Le reste du programme obligatoire non flexible dans l'enseignement primaire est consacré aux cours de langues étrangères, de religion, d'éthique ou de morale, de technologies de l'information et de la communication (TIC), de technologie, de formation professionnelle et pratique, et représente en moyenne 19 % du temps d'instruction obligatoire dans les pays de l'OCDE (voir le tableau D1.3a et le graphique D1.2a).

Graphique D1.2a. Temps d'instruction par matière dans l'enseignement primaire (2018)
En pourcentage du temps total d'instruction obligatoire, établissements publics



1. Année de référence : 2017.

2. À l'exclusion de l'Angleterre (Royaume-Uni), de la Communauté flamande (Belgique), de la Communauté française (Belgique), de l'Italie et des Pays-Bas.

3. À l'exclusion des trois premières années d'enseignement primaire durant lesquelles une part importante du temps d'instruction consacré aux matières obligatoires est flexible.

Les pays et économies sont classés par ordre décroissant de la part du temps d'instruction consacrée à la lecture, l'expression écrite et la littérature.

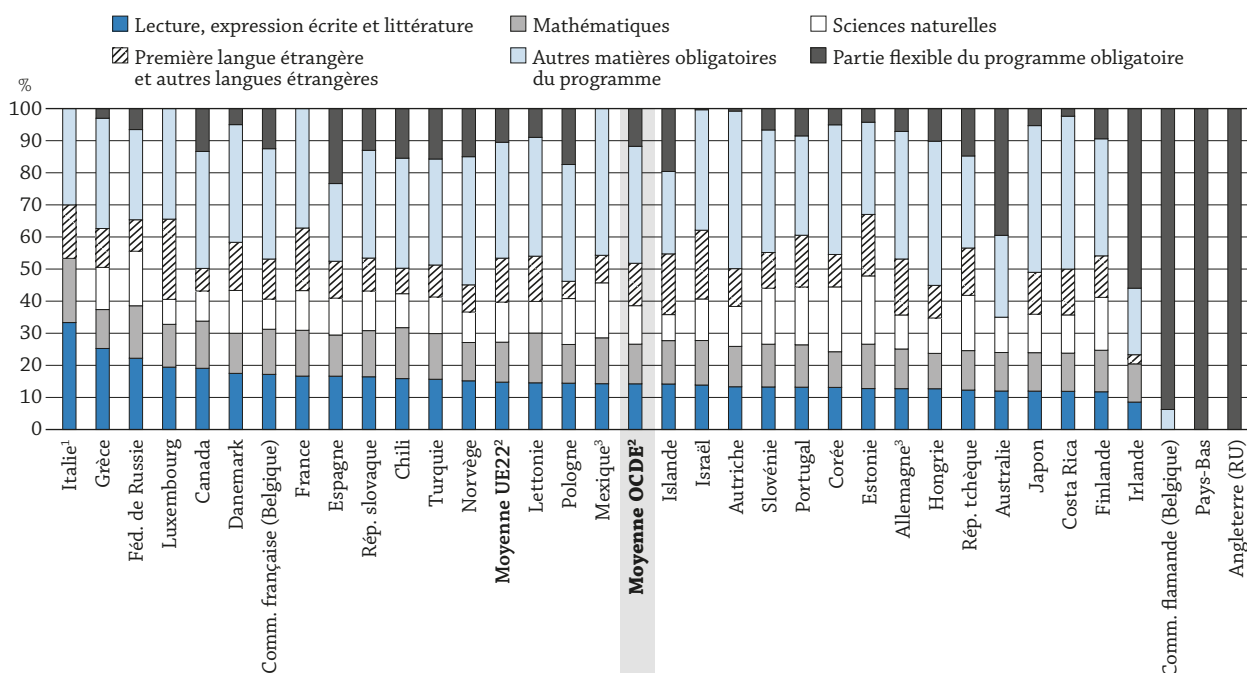
Source : OCDE (2018), tableau D1.3a. Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les notes (<http://dx.doi.org/10.1787/eag-2018-36-en>).

StatLink <https://doi.org/10.1787/888933805173>

Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, 40 % du programme obligatoire est en moyenne consacré à trois matières dans les pays et économies de l'OCDE : la lecture, l'expression écrite et la littérature (14 %), les langues étrangères (première langue étrangère et autres langues étrangères) (13 %) et les mathématiques (12 %). Les sciences naturelles représentent en moyenne 12 % du programme obligatoire, les sciences sociales, 10 %, l'éducation physique et la santé, 8 %, et les arts, 7 %. Ces matières sont les sept matières principales du programme de cours prévu dans ce niveau d'enseignement dans tous les pays de l'OCDE où le temps d'instruction est spécifié par matière. Le reste (12 %) du programme obligatoire non flexible de ce niveau d'enseignement est consacré aux cours de religion, d'éthique ou de morale, de TIC, de technologie, de formation professionnelle et pratique, etc. (voir le tableau D1.3b et le graphique D1.2b).

Graphique D1.2b. Temps d'instruction par matière en filière générale du premier cycle de l'enseignement secondaire (2018)


En pourcentage du temps total d'instruction obligatoire, établissements publics



1. Les sciences naturelles sont incluses dans les mathématiques. Les sciences sociales sont incluses dans la lecture, l'expression écrite et la littérature.
2. À l'exclusion de l'Angleterre (Royaume-Uni), de la Communauté flamande (Belgique) et des Pays-Bas.
3. Année de référence : 2017.

Les pays et économies sont classés par ordre décroissant de la part du temps d'instruction consacrée à la lecture, l'expression écrite et la littérature.

Source: OCDE (2018), tableau D1.3b. Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les notes (<http://dx.doi.org/10.1787/eag-2018-36-en>).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933805192>

C'est une répartition sensiblement différente du temps par rapport à l'enseignement primaire. En moyenne, dans les pays et économies de l'OCDE, la part de la lecture, de l'expression écrite et de la littérature diminue pour passer de 25 % à 14 % du temps d'instruction obligatoire. La part des mathématiques passe quant à elle de 17 % à 12 % du temps d'instruction obligatoire. À l'inverse, la part des sciences naturelles et des sciences sociales augmente, passant de 7 % du programme obligatoire à 12 %, comme celle des sciences sociales, qui passe de 6 % à 10 %, et celle des langues étrangères (première langue étrangère et autres langues étrangères), qui passe de 6 % à 13 %. Les langues étrangères représentent la partie la plus importante du programme obligatoire de base dans le premier cycle de l'enseignement secondaire en Allemagne, au Costa Rica, en France, en Islande, en Israël, au Japon et au Luxembourg (voir les tableaux D1.3a et b).

Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, la répartition du temps entre les matières du programme obligatoire varie sensiblement d'un pays à l'autre. La lecture, l'expression écrite et la littérature représentent par exemple 12 % ou moins du temps d'instruction obligatoire en Australie, au Costa Rica, en Finlande, en Irlande,

au Japon et en République tchèque, mais plus de 25 % du temps d'instruction obligatoire en Grèce et en Italie (en Italie, cette part comprend également le temps consacré aux sciences sociales). En Irlande, les cours de lecture, d'expression écrite et de littérature sont dispensés dans les deux langues nationales, et leur pourcentage combiné peut atteindre, selon les estimations, quelque 21 % du temps total d'instruction obligatoire. La part du temps d'instruction obligatoire consacrée aux langues étrangères (première langue étrangère et autres langues étrangères) varie également fortement entre les pays. La première langue étrangère représente moins de 7 % du temps d'instruction obligatoire en Grèce, en Irlande et en Pologne, contre 13 % ou plus en Communauté française de Belgique, en Islande et au Japon. Par ailleurs, dans un peu plus de la moitié des pays dont les données sont disponibles, l'apprentissage d'une deuxième langue étrangère est obligatoire dans le premier cycle de l'enseignement secondaire.

Comme on l'observe dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire, la répartition du temps entre les matières varie sensiblement selon l'âge des élèves. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, la part du temps d'instruction consacrée à la lecture, à l'expression écrite et à la littérature représente 28 % chez les élèves âgés de 7 ans, 18 % chez les élèves âgés de 11 ans et 11 % chez les élèves âgés de 15 ans. Par contraste, les élèves consacrent à l'apprentissage d'une langue étrangère une part moyenne de leur temps d'instruction égale à 3 % à l'âge de 7 ans, mais à 10 % pour la première langue étrangère et à 2 % pour les autres langues étrangères à l'âge de 11 ans, et à 9 % pour la première langue étrangère et à 5 % pour les autres langues étrangères à l'âge de 15 ans. La part du temps d'instruction consacrée aux sciences naturelles augmente avec l'âge, passant de 7 % chez les élèves âgés de 7 ans à 9 % chez les élèves de 11 ans, et à 11 % chez les élèves âgés de 15 ans, tout comme celle consacrée aux sciences sociales, qui passe de 5 % chez les élèves âgés de 7 ans à 9 % chez les élèves âgés de 11 et 15 ans. La part du temps d'instruction consacrée aux disciplines artistiques diminue avec l'âge, passant de respectivement 11 % et 9 % à l'âge de 7 ans et 11 ans à 4 % à l'âge de 15 ans, tandis que la part de l'éducation physique reste relativement constante entre 7 ans (9 %) et 11 ans (8 %) avant de diminuer à l'âge de 15 ans où elle passe à 6 % (voir les tableaux D1.5b, f et j disponibles en ligne).

Flexibilité des programmes

Dans la plupart des pays, les autorités nationales ou centrales règlent le temps d'instruction et les programmes, ou font des recommandations les concernant. Toutefois, les autorités locales, les établissements, les enseignants et/ou les élèves jouissent d'une certaine liberté quant à l'organisation du temps d'instruction ou au choix des matières.

Dans environ un tiers des pays dont les données sont disponibles, la répartition du temps d'instruction est flexible entre les années d'études, c'est-à-dire que le temps d'instruction par matière est défini durant un certain nombre d'années d'études, voire durant toute la scolarité obligatoire, sans que le temps à y consacrer durant chaque année d'études soit précisé. Dans ce cas, les établissements ou les autorités locales sont libres de décider combien de temps consacrer aux matières durant chaque année d'études (voir les tableaux D1.2 et D1.4).

Dans quelques pays, il est courant d'inscrire la plupart des matières obligatoires dans un horaire flexible. La part des matières obligatoires dans l'emploi du temps modulable représente au moins 83 % du temps d'instruction dans l'enseignement primaire dans les Communautés flamande et française de Belgique et en Italie. En Angleterre (Royaume-Uni) et aux Pays-Bas, l'ensemble du programme de cours est constitué de matières modulables. Des tendances similaires s'observent dans le premier cycle de l'enseignement secondaire en Angleterre (Royaume-Uni), en Communauté flamande de Belgique et aux Pays-Bas. Dans ces pays et économies, les matières obligatoires et le temps total d'instruction sont spécifiés, mais pas le temps à consacrer à chaque matière. Les autorités locales, les établissements et/ou les enseignants sont libres de décider du temps à consacrer à chaque matière obligatoire. En Écosse (Royaume-Uni), le temps total d'instruction n'est pas réglementé dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire (même si certaines matières obligatoires sont spécifiées) et est du ressort des autorités locales et des établissements eux-mêmes. À l'exception de ces pays, les matières obligatoires modulables représentent moins de 2 % du temps d'instruction obligatoire tant dans l'enseignement primaire que dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, même si elles pourraient représenter une part importante du programme de cours dans certains pays. L'emploi du temps modulable représente plus de 10 % des matières obligatoires uniquement au Canada dans l'enseignement primaire.

La flexibilité dans le choix des matières est moins courante dans les pays de l'OCDE. En moyenne, 5 % du temps d'instruction obligatoire est consacré à des matières choisies par les établissements dans l'enseignement primaire. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, 7 % du temps d'instruction obligatoire est consacré à des matières choisies par les établissements et 4 %, à des matières choisies par les élèves. Toutefois, certains pays réservent une partie substantielle du temps d'instruction obligatoire à des matières à option. Au Canada (dans le premier cycle de l'enseignement secondaire), au Chili, en Communauté française de Belgique (dans le

premier cycle de l'enseignement secondaire), en Espagne, en Estonie (dans l'enseignement primaire), en Hongrie, en République slovaque (dans le premier cycle de l'enseignement secondaire) et en République tchèque, par exemple, 10 % ou plus du temps d'instruction est consacré à des matières choisies par les établissements. Au moins 20 % du temps d'instruction obligatoire y est consacré en Australie (29 % dans l'enseignement primaire et 22 % dans le premier cycle de l'enseignement secondaire), en Communauté flamande de Belgique (20 % dans le premier cycle de l'enseignement secondaire), en Espagne (23 % dans le premier cycle de l'enseignement secondaire) et en Irlande (50 % dans le premier cycle de l'enseignement secondaire). En Australie, en Islande, en Norvège et en Turquie, 15 % à 20 % du temps d'instruction obligatoire est consacré à des matières choisies par les élèves dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, une proportion qui atteint 40 % en Irlande (voir les tableaux D1.3a et b).

Temps d'instruction non obligatoire

Il n'est pas courant de prévoir un temps d'instruction non obligatoire dans les pays de l'OCDE. Ce type de temps d'instruction n'est prévu que dans six pays dans l'enseignement primaire, et dans huit pays dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. Dans les pays de l'OCDE, le temps d'instruction non obligatoire représente l'équivalent de 5 % du temps total d'instruction obligatoire dans l'enseignement primaire, et de 4 % de ce temps dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. Dans certains pays, le temps d'instruction non obligatoire supplémentaire peut toutefois être considérable. Dans l'enseignement primaire, par exemple, le temps d'instruction non obligatoire supplémentaire représente 53 % du temps d'instruction obligatoire total en Grèce, 25 % au Portugal et 21 % en Slovénie. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, le temps d'instruction non obligatoire représente 11 % du temps total d'instruction obligatoire en Finlande, 20 % en France, 32 % en Grèce, 15 % en Lituanie et 23 % en Slovénie (voir les tableaux D1.3a et b).

Définitions

Par **temps d'instruction obligatoire**, on entend le temps d'instruction et sa répartition entre matières obligatoires qui s'appliquent à la quasi-totalité des établissements publics et à la quasi-totalité des élèves qui y sont scolarisés. Le programme obligatoire peut être flexible, puisque les autorités locales, les établissements, les enseignants et/ou les élèves peuvent jouir d'une certaine liberté pour choisir les matières et/ou la répartition du temps d'instruction obligatoire entre les matières.

Par **matières flexibles du programme obligatoire choisies par les établissements**, on entend la part totale du temps d'instruction obligatoire définie par les autorités centrales que les autorités régionales ou locales, les établissements ou les enseignants consacrent à des matières de leur choix (ou qu'ils choisissent dans une liste dressée par les autorités centrales en charge de l'éducation). Il est obligatoire pour les établissements de proposer une de ces matières et pour les élèves de la suivre.

Par **matières obligatoires à option choisies par les élèves**, on entend le temps total d'instruction consacré à une ou plusieurs matières que les élèves sont tenus de choisir (dans une série de matières que les établissements sont tenus de proposer) pour se constituer un horaire correspondant au temps total d'instruction obligatoire.

Par **matières obligatoires modulables**, on entend le temps total d'instruction défini par les autorités centrales dans une série donnée de matières, que les autorités régionales ou locales, les établissements d'enseignement ou les enseignants affectent à des matières particulières. Une certaine flexibilité leur est laissée concernant le temps consacré aux matières, mais pas concernant le choix des matières.

La **répartition flexible du temps d'instruction entre plusieurs années d'études** correspond aux cas dans lesquels le programme indique uniquement le temps total d'instruction dans une matière durant un certain nombre d'années d'études, voire durant toute la scolarité obligatoire, sans préciser le temps qu'il convient d'y consacrer durant chaque année d'études. Dans ces cas, les établissements ou les autorités locales sont libres de décider combien de temps y consacrer durant chaque année d'études.

Par **temps d'instruction**, on entend le temps pendant lequel un établissement public est censé dispenser aux élèves des cours dans toutes les matières inscrites au programme obligatoire et non obligatoire, dans ses locaux, pendant la journée de classe ou lors des activités organisées avant et après la journée de classe, qui sont des composantes officielles du programme obligatoire. Le temps d'instruction est calculé abstraction faite des pauses entre les cours et d'autres types d'interruptions, du temps non obligatoire en dehors de la journée de classe, du temps consacré aux devoirs et leçons à domicile, du tutorat individuel ou des cours particuliers, et des périodes d'examen (journées d'examen en dehors du cadre scolaire, par exemple journées consacrées aux examens nationaux).

Par **temps d'instruction prévu**, on entend le nombre annuel d'heures de cours, parties obligatoire et non obligatoire du programme confondues, que les élèves sont censés suivre dans les établissements publics. Le programme prévu peut être basé sur des règlements ou des normes émanant des autorités centrales (à l'échelon le plus élevé de la hiérarchie) en charge de l'éducation ou peut être défini dans une série de recommandations à l'échelle régionale.

Par **partie non obligatoire du programme**, on entend le temps total d'instruction que les élèves peuvent suivre en plus du programme obligatoire et que la quasi-totalité des établissements publics sont censés leur proposer. Les matières concernées peuvent varier d'un établissement ou d'une région à l'autre, et peuvent être appelées « matières à option ». Les élèves ne sont pas tenus de choisir une matière à option, mais tous les établissements publics sont censés leur en offrir la possibilité.

Méthodologie

Dans le cadre du temps d'instruction obligatoire, cet indicateur porte sur le temps d'instruction prévu, tel qu'il est fixé par la réglementation, soit le temps d'exposition des élèves à l'enseignement en classe dans le cadre institutionnel. Il ne permet pas de déterminer le nombre d'heures de cours que les élèves suivent effectivement, ni d'évaluer le temps qu'ils consacrent à l'apprentissage en dehors du cadre scolaire. Des différences entre le nombre minimal d'heures de cours prévues par la réglementation et le nombre d'heures de cours effectivement suivies par les élèves ne sont pas à exclure dans certains pays. Le nombre minimal d'heures de cours n'est pas toujours atteint, que ce soit en raison du calendrier scolaire fixé par les établissements, de l'annulation de cours ou de l'absentéisme des enseignants (voir l'encadré D1.1 dans [OCDE, 2007^[7]]).

Cet indicateur présente aussi la répartition du temps minimal d'instruction entre les diverses matières du programme. Il indique le temps d'instruction prévu dans les années d'études qui font partie de l'enseignement obligatoire à temps plein en filière générale. Ces chiffres sont difficiles à comparer entre les pays en raison de différences dans leur politique de programmes, mais ils donnent un aperçu du nombre d'heures de cours jugé nécessaire pour permettre aux élèves d'atteindre les objectifs qui leur sont fixés en matière d'apprentissage.

Lorsque la répartition du temps d'instruction est flexible entre les années d'études, c'est-à-dire que le temps d'instruction par matière est défini durant un certain nombre d'années d'études, voire durant toute la scolarité obligatoire, sans précision du temps à y consacrer durant chaque année d'étude, le temps d'instruction par âge ou par niveau d'enseignement est calculé comme suit : le nombre total d'heures de cours est divisé par le nombre d'années d'études.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le *Guide de l'OCDE pour l'établissement de statistiques internationalement comparables dans le domaine de l'éducation 2018* (OCDE, à paraître^[8]) ainsi que l'annexe 3 pour les notes spécifiques aux pays (<http://dx.doi.org/10.1787/eag-2018-36-en>).

La Lituanie n'était pas membre de l'OCDE au moment de la préparation de cette publication. La Lituanie n'apparaît donc pas dans la liste des pays membres et n'est pas incluse dans les zones OCDE.

Source

Les données sur le temps d'instruction proviennent d'une collecte de données conjointe d'Eurydice et de l'OCDE sur le temps d'instruction réalisée en 2017, et se rapportent au temps d'instruction obligatoire dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire (premier et deuxième cycle) en filière générale à temps plein durant l'année scolaire 2017/18.

Note concernant les données d'Israël

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Références

OCDE (2017), *Regards sur l'éducation 2017 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2017-fr>. [4]

OCDE (2015), *Regards sur l'éducation 2015 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2015-fr>. [3]

- OCDE (2011), *Regards sur l'éducation 2011 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2011-fr>. [5]
- OCDE (2007), *Regards sur l'éducation 2007 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2007-fr>. [7]
- OCDE (à paraître), *Guide de l'OCDE pour l'établissement de statistiques internationalement comparables dans le domaine de l'éducation 2018 : Concepts, normes, définitions et classifications*, Éditions OCDE, Paris. [8]
- OCDE et NCES (2018), *Education at a Glance Subnational Supplement*, OCDE et National Center for Education Statistics, Paris et Washington DC, <https://nces.ed.gov/surveys/annualreports/oced/index.asp>. [6]
- Pellegrini, A. et C. Bohn (2005), « The role of recess in children's cognitive performance and school adjustment », *Educational Researcher*, vol. 34/1, pp. 13-19, <http://dx.doi.org/10.3102/0013189x034001013>. [1]
- Pellegrini, A. et al. (2002), « A short-term longitudinal study of children's playground games across the first year of school: Implications for social competence and adjustment to school », *American Educational Research Journal*, vol. 39/4, pp. 991-1015, <http://dx.doi.org/10.3102/00028312039004991>. [2]

Tableaux de l'indicateur D1


StatLink  https://doi.org/10.1787/888933805059	
Tableau D1.1	Temps d'instruction en filière générale de l'enseignement obligatoire (2018)
Tableau D1.2	Organisation de la filière générale de l'enseignement obligatoire (2018)
Tableau D1.3a	Temps d'instruction par matière dans l'enseignement primaire (2018)
Tableau D1.3b	Temps d'instruction par matière en filière générale du premier cycle de l'enseignement secondaire (2018)
WEB	Tableau D1.4 Temps d'instruction en filière générale de l'enseignement obligatoire, selon l'âge (2018)
WEB	Tableau D1.5a Temps d'instruction par matière pour les élèves âgés de 6 ans (2018)
WEB	Tableau D1.5b Temps d'instruction par matière pour les élèves âgés de 7 ans (2018)
WEB	Tableau D1.5c Temps d'instruction par matière pour les élèves âgés de 8 ans (2018)
WEB	Tableau D1.5d Temps d'instruction par matière pour les élèves âgés de 9 ans (2018)
WEB	Tableau D1.5e Temps d'instruction par matière pour les élèves âgés de 10 ans (2018)
WEB	Tableau D1.5f Temps d'instruction par matière pour les élèves âgés de 11 ans (2018)
WEB	Tableau D1.5g Temps d'instruction par matière pour les élèves âgés de 12 ans (2018)
WEB	Tableau D1.5h Temps d'instruction par matière pour les élèves âgés de 13 ans (2018)
WEB	Tableau D1.5i Temps d'instruction par matière pour les élèves âgés de 14 ans (2018)
WEB	Tableau D1.5j Temps d'instruction par matière pour les élèves âgés de 15 ans (2018)
WEB	Tableau D1.5k Temps d'instruction par matière pour les élèves âgés de 16 ans (2018)
WEB	Tableau D1.5l Temps d'instruction par matière pour les élèves âgés de 17 ans (2018)
Date butoir pour les données : 18 juillet 2018. Les mises à jour peuvent être consultées en ligne à l'adresse : http://dx.doi.org/10.1787/eag-data-fr . D'autres données désagrégées sont également disponibles dans la Base de données de <i>Regards sur l'éducation</i> (http://stats.oecd.org/).	

Tableau D1.1. [1/2] **Temps d'instruction en filière générale de l'enseignement obligatoire¹ (2018)**

Selon le niveau d'enseignement, établissements publics

	Nombre d'années d'études comprises dans l'enseignement obligatoire	Primaire					
		Nombre annuel moyen d'heures			Nombre total d'heures		
		Temps d'instruction obligatoire	Temps d'instruction non obligatoire	Temps d'instruction prévu	Temps d'instruction obligatoire	Temps d'instruction non obligatoire	Temps d'instruction prévu
(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)	(7)=(5)+(6)	
OCDE							
Pays							
Australie	7	1 000	m	m	7 000	m	m
Autriche	4	705	m	m	2 820	m	m
Canada	6	920	a	920	5 518	a	5 518
Chili	6	1 039	a	1 039	6 233	a	6 233
République tchèque	5	694	m	m	3 469	m	m
Danemark	7	1 051	a	1 051	7 360	a	7 360
Estonie	6	661	a	661	3 964	a	3 964
Finlande ²	6	651	33	683	3 905	195	4 100
France	5	864	a	864	4 320	a	4 320
Allemagne ^{3,4}	4	701	a	701	2 804	a	2 804
Grèce	6	752	398	1 151	4 514	2 390	6 903
Hongrie	4	689	a	689	2 754	a	2 754
Islande ²	7	729	a	729	5 100	a	5 100
Irlande	6	910	a	910	5 460	a	5 460
Israël	6	959	a	959	5 755	a	5 755
Italie	5	891	a	891	4 455	a	4 455
Japon ⁵	6	763	a	763	4 576	a	4 576
Corée ²	6	655	a	655	3 928	a	3 928
Lettonie	6	599	m	m	3 595	m	m
Luxembourg	6	924	a	924	5 544	a	5 544
Mexique ³	6	800	a	800	4 800	a	4 800
Pays-Bas ⁶	6	940	m	m	5 640	m	m
Nouvelle-Zélande	6	m	m	m	m	m	m
Norvège	7	753	a	753	5 272	a	5 272
Pologne	6	619	59	677	3 713	352	4 065
Portugal	6	834	205	1 039	5 004	1 231	6 235
République slovaque	4	677	a	677	2 707	a	2 707
Slovénie	6	682	140	822	4 091	840	4 931
Espagne	6	792	a	792	4 750	a	4 750
Suède ²	6	766	m	m	4 593	m	m
Suisse	6	796	m	m	4 773	m	m
Turquie	4	720	a	720	2 880	a	2 880
États-Unis	6	971	m	m	5 824	m	m
Économies							
Comm. flamande (Belgique)	6	822	a	822	4 931	a	4 931
Comm. française (Belgique)	6	835	a	835	5 012	a	5 012
Angleterre (RU)	6	m	a	m	m	a	m
Écosse (RU)	7	m	a	m	m	a	m
Moyenne OCDE	6	799	m	m	4 620	m	m
Moyenne UE22	6	775	m	m	4 337	m	m
Partenaires							
Argentine	m	m	m	m	m	m	m
Bésil	5	m	m	m	m	m	m
Chine	m	m	m	m	m	m	m
Colombie	5	m	m	m	m	m	m
Costa Rica	6	1 147	a	1 147	6 880	a	6 880
Inde	m	m	m	m	m	m	m
Indonésie	m	m	m	m	m	m	m
Lituanie	4	589	36	626	2 357	146	2 503
Fédération de Russie	4	598	m	m	2 393	m	m
Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m
Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m
Moyenne G20	m	m	m	m	m	m	m

Remarque : Les colonnes présentant le temps d'instruction dans l'enseignement obligatoire du deuxième cycle du secondaire (soit les colonnes 19 à 25) peuvent être consultées en ligne. Consulter les sections « Définitions » et « Méthodologie » pour tout complément d'information. Les données sont disponibles sur <http://stats.oecd.org/>, Base de données de *Regards sur l'éducation*.

1. Concerne l'enseignement obligatoire à temps plein et exclut l'enseignement préprimaire, même lorsque ce dernier est obligatoire.
2. Estimation du nombre d'heures selon le niveau d'enseignement sur la base du nombre annuel moyen d'heures, l'affectation du temps d'instruction étant flexible entre les différentes années d'études.
3. Année de référence : 2017.
4. À l'exclusion de la dernière année d'enseignement obligatoire, qui peut être comptabilisée soit dans le premier, soit dans le deuxième cycle du secondaire.
5. Temps d'instruction moyen planifié dans chaque établissement au début de l'année scolaire.
6. Le premier cycle du secondaire compte 3 ou 4 années d'études selon la filière d'enseignement. La 4^e année d'enseignement secondaire en filière préprofessionnelle (VMBO) a été exclue des calculs.

Source : OCDE (2018). Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les notes (<http://dx.doi.org/10.1787/eag-2018-36-en>).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.


StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933805078>

Tableau D1.1. [2/2] Temps d'instruction en filière générale de l'enseignement obligatoire¹ (2018)

Selon le niveau d'enseignement, établissements publics

	Premier cycle du secondaire							Primaire et premier cycle du secondaire				
	Nombre d'années d'études comprises dans l'enseignement obligatoire	Nombre annuel moyen d'heures			Nombre total d'heures			Durée théorique (en années)	Nombre total d'heures			
		Temps d'instruction obligatoire	Temps d'instruction non obligatoire	Temps d'instruction prévu	Temps d'instruction obligatoire	Temps d'instruction non obligatoire	Temps d'instruction prévu		Compulsory instruction time	Non-compulsory instruction time	Intended instruction time	
(8)	(9)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)	(13)	(14)=(12)+(13)	(15)	(16)=(5)+(12)	(17)=(6)+(13)	(18)=(16)+(17)		
OCDE												
Pays												
Australie	4	1 000	m	m	4 000	m	m	11	11 000	m	m	
Autriche	4	900	m	m	3 600	m	m	8	6 420	m	m	
Canada	3	924	3	927	2 771	9	2 781	9	8 289	9	8 299	
Chili	2	1 077	a	1 077	2 155	a	2 155	8	8 388	a	8 388	
République tchèque	4	897	m	m	3 587	m	m	9	7 056	m	m	
Danemark	3	1 200	a	1 200	3 600	a	3 600	10	10 960	a	10 960	
Estonie	3	823	a	823	2 468	a	2 468	9	6 431	a	6 431	
Finlande ²	3	808	87	894	2 423	261	2 683	9	6 327	456	6 783	
France	4	946	189	1 135	3 784	756	4 540	9	8 104	756	8 860	
Allemagne ^{3, 4}	5	916	a	916	4 582	a	4 582	9	7 386	a	7 386	
Grèce	3	791	253	1 044	2 374	758	3 132	9	6 888	3 147	10 035	
Hongrie	4	797	a	797	3 186	a	3 186	8	5 940	a	5 940	
Islande ²	3	839	a	839	2 516	a	2 516	10	7 616	a	7 616	
Irlande	3	924	a	924	2 772	a	2 772	9	8 232	a	8 232	
Israël	3	984	a	984	2 951	a	2 951	9	8 706	a	8 706	
Italie	3	990	a	990	2 970	a	2 970	8	7 425	a	7 425	
Japon ⁵	3	893	a	893	2 680	a	2 680	9	7 256	a	7 256	
Corée ²	3	842	a	842	2 525	a	2 525	9	6 453	a	6 453	
Lettonie	3	794	m	m	2 381	m	m	9	5 977	m	m	
Luxembourg	3	845	a	845	2 535	a	2 535	9	8 079	a	8 079	
Mexique ³	3	1 167	a	1 167	3 500	a	3 500	9	8 300	a	8 300	
Pays-Bas ⁶	3	1 000	m	m	3 000	m	m	9	8 640	m	m	
Nouvelle-Zélande	4	m	m	m	m	m	m	10	m	m	m	
Norvège	3	874	a	874	2 622	a	2 622	10	7 894	a	7 894	
Pologne	3	827	64	891	2 482	192	2 674	9	6 195	544	6 738	
Portugal	3	892	27	919	2 675	80	2 756	9	7 679	1 311	8 991	
République slovaque	5	823	a	823	4 117	a	4 117	9	6 824	a	6 824	
Slovénie	3	766	179	944	2 298	536	2 833	9	6 389	1 376	7 764	
Espagne	3	1 054	a	1 054	3 161	a	3 161	9	7 911	a	7 911	
Suède ²	3	766	m	m	2 297	m	m	9	6 890	m	m	
Suisse	3	936	m	m	2 807	m	m	9	7 580	m	m	
Turquie	4	843	a	843	3 371	a	3 371	8	6 251	a	6 251	
États-Unis	3	1 020	m	m	3 059	m	m	9	8 884	m	m	
Économies												
Comm. flamande (Belgique)	2	948	a	948	1 896	a	1 896	8	6 827	a	6 827	
Comm. française (Belgique)	2	955	a	955	1 909	a	1 909	8	6 921	a	6 921	
Angleterre (RU)	3	m	a	m	m	a	m	9	m	a	m	
Écosse (RU)	3	m	a	m	m	a	m	10	m	a	m	
Moyenne OCDE	3	913	m	m	2 913	m	m	9	7 533	m	m	
Moyenne UE22	3	894	m	m	2 913	m	m	9	7 250	m	m	
Partenaires												
Argentine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Brésil	4	m	m	m	m	m	m	9	m	m	m	
Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Colombie	4	m	m	m	m	m	m	9	m	m	m	
Costa Rica	3	1 120	a	1 120	3 360	a	3 360	9	10 240	a	10 240	
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Indonésie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Lituanie	6	787	116	903	4 723	697	5 420	10	7 080	843	7 922	
Fédération de Russie	5	803	m	m	4 016	m	m	9	6 410	m	m	
Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Moyenne G20	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	

Remarque : Les colonnes présentant le temps d'instruction dans l'enseignement obligatoire du deuxième cycle du secondaire (soit les colonnes 19 à 25) peuvent être consultées en ligne. Consulter les sections « Définitions » et « Méthodologie » pour tout complément d'information. Les données sont disponibles sur <http://stats.oecd.org/>, Base de données de *Regards sur l'éducation*.

1. Concerne l'enseignement obligatoire à temps plein et exclut l'enseignement préprimaire, même lorsque ce dernier est obligatoire.

2. Estimation du nombre d'heures selon le niveau d'enseignement sur la base du nombre annuel moyen d'heures, l'affectation du temps d'instruction étant flexible entre les différentes années d'études.

3. Année de référence : 2017.

4. À l'exclusion de la dernière année d'enseignement obligatoire, qui peut être comptabilisée soit dans le premier, soit dans le deuxième cycle du secondaire.

5. Temps d'instruction moyen planifié dans chaque établissement au début de l'année scolaire.

6. Le premier cycle du secondaire compte 3 ou 4 années d'études selon la filière d'enseignement. La 4^e année d'enseignement secondaire en filière préprofessionnelle (VMBO) a été exclue des calculs.

Source : OCDE (2018). Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les notes (<http://dx.doi.org/10.1787/eag-2018-36-en>).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.


StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933805078>

Tableau D1.2. **Organisation de la filière générale de l'enseignement obligatoire¹ (2018)**

Selon le niveau d'enseignement, établissements publics

	Primaire					Premier cycle du secondaire				
	Nombre d'années d'études comprises dans l'enseignement obligatoire	Âge théorique de début	Nombre moyen de jours d'instruction par an	Nombre moyen de jours d'école par semaine	Répartition flexible du temps d'instruction entre différentes années d'études	Nombre d'années d'études comprises dans l'enseignement obligatoire	Âge théorique de début	Nombre moyen de jours d'instruction par an	Nombre moyen de jours d'école par semaine	Répartition flexible du temps d'instruction entre différentes années d'études
OCDE										
Pays										
Australie	7	5	200	5.0	No	4	12	200	5.0	No
Autriche	4	6	180	5.0	No	4	10	180	5.0	No
Canada	6	6	183	5.0	No	3	12	183	5.0	No
Chili	6	6	180	5.0	No	2	12	178	5.0	No
République tchèque	5	6	196	5.0	Yes	4	11	196	5.0	Yes
Danemark	7	6	200	5.0	No	3	13	200	5.0	No
Estonie	6	7	175	5.0	Yes	3	13	175	5.0	Yes
Finlande ²	6	7	188	5.0	Yes	3	13	188	5.0	Yes
France	5	6	162	4.5	No	4	11	162	4.5	No
Allemagne ^{3, 4}	4	6	188	5.0	No	5	10	188	5.0	No
Grèce	6	6	177	5.0	No	3	12	166	5.0	No
Hongrie	4	6	180	5.0	No	4	10	180	5.0	No
Islande	7	6	170	5.0	Yes	3	13	170	5.0	Yes
Irlande	6	6	182	5.0	No	3	12	165	5.0	No
Israël	6	6	219	6.0	No	3	12	209	6.0	Yes
Italie	5	6	200	5.0	No	3	11	200	6.0	No
Japon	6	6	201	5.0	No	3	12	201	5.0	No
Corée	6	6	190	5.0	Yes	3	12	190	5.0	Yes
Lettonie	6	7	169	5.0	No	3	13	173	5.0	No
Luxembourg	6	6	180	5.0	No	3	12	169	5.0	No
Mexique ³	6	6	200	5.0	No	3	12	200	5.0	No
Pays-Bas ⁵	6	6	m	5.0	Yes	3	12	m	5.0	Yes
Nouvelle-Zélande	6	5	194	5.0	m	4	11	192	5.0	m
Norvège	7	6	190	5.0	Yes	3	13	190	5.0	Yes
Pologne	6	7	178	5.0	Yes	3	13	178	5.0	Yes
Portugal	6	6	180	5.0	Yes	3	12	178	5.0	Yes
République slovaque	4	6	188	5.0	No	5	10	188	5.0	No
Slovénie	6	6	190	5.0	No	3	12	185	5.0	No
Espagne	6	6	175	5.0	No	3	12	175	5.0	No
Suède ²	6	7	178	5.0	Yes	3	13	178	5.0	Yes
Suisse	6	6	188	5.0	No	3	12	188	5.0	No
Turquie	4	6	180	5.0	No	4	10	180	5.0	No
États-Unis	6	6	180	5.0	m	3	12	180	5.0	m
Économies										
Comm. flamande (Belgique)	6	6	159	4.5	No	2	12	160	4.5	No
Comm. française (Belgique)	6	6	179	5.0	No	2	12	179	5.0	No
Angleterre (RU)	6	5	190	5.0	Yes	3	11	190	5.0	Yes
Écosse (RU)	7	5	190	5.0	Yes	3	12	190	5.0	Yes
Moyenne OCDE	6	6	185	5.0	m	3	12	183	5.0	m
Moyenne UE22	6	6	182	5.0	m	3	12	180	5.0	m
Partenaires										
Argentine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Bésil	5	6	200	5.0	m	4	11	200	5.0	m
Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Colombie	5	6	200	5.0	m	4	11	200	5.0	m
Costa Rica	6	6	200	5.0	No	3	12	200	5.0	No
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Indonésie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Lituanie	4	7	170	5.0	Yes	6	11	181	5.0	Yes
Fédération de Russie	4	7	169	5.0	No	5	11	175	5.0	No
Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Moyenne G20	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m

Remarque : Les colonnes présentant l'organisation de l'enseignement obligatoire du deuxième cycle du secondaire (soit les colonnes 11 à 15) peuvent être consultées en ligne. Consulter les sections « Définitions » et « Méthodologie » pour tout complément d'information. Les données sont disponibles sur <http://stats.oecd.org/>, Base de données de *Regards sur l'éducation*.

1. Concerne l'enseignement obligatoire à temps plein et exclut l'enseignement préprimaire, même lorsque ce dernier est obligatoire.

2. L'affectation du temps d'instruction est flexible entre les différentes années d'études.

3. Année de référence : 2017.

4. À l'exclusion de la dernière année d'enseignement obligatoire, qui peut être comptabilisée soit dans le premier, soit dans le deuxième cycle du secondaire.

5. Le premier cycle du secondaire compte 3 ou 4 années d'études selon la filière d'enseignement. La 4^e année d'enseignement secondaire en filière préprofessionnelle (VMBO) a été exclue des calculs.

Source : OCDE (2018). Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les notes (<http://dx.doi.org/10.1787/eag-2018-36-en>).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.


StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933805097>

Tableau D1.3a. Temps d'instruction par matière dans l'enseignement primaire (2018)

En pourcentage du temps total d'instruction obligatoire, établissements publics

	Lecture, expression écrite et littérature	Mathématiques	Sciences naturelles	Sciences sociales	Première langue étrangère	Autres langues étrangères	Éducation physique et santé	Disciplines artistiques	Religion/ éthique/morale	Technologies de l'information et de la communication (TIC)	Technologie	Formation professionnelle et pratique	Autres matières	Matières obligatoires avec emploi du temps flexible	Matières obligatoires à option choisies par les élèves	Matières flexibles du programme obligatoire choisies par les établissements	Total des matières obligatoires	Matières non obligatoires
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)
OCDE																		
Pays																		
Australie	24	17	6	8 ^d	x(16)	x(16)	8	5	x(4)	x(11)	4 ^d	x(11)	x(16)	x(16)	m	29 ^d	100	m
Autriche	30	17	13 ^d	x(3)	2	a	11	9	9	x(17)	x(3)	6	4	a	a	a	100	m
Canada	31	19	6	5	1	a	9	5	0	a	0	0	1	17	a	5	100	a
Chili	20	16	9	9	3	x(16)	9	10	5	x(16)	3	x(16)	2	a	0	14 ^d	100	a
République tchèque	28	17	10 ^d	x(3)	8	a	8	10	x(13)	1	4 ^d	x(11)	x(16)	a	x(16)	14 ^d	100	m
Danemark	21	12	5	3	5	1	6	8	3	x(14)	a	4	23	8 ^d	a	a	100	a
Estonie	23	15	7	5	8	2	11	15	x(16)	x(16)	3	a	a	a	a	12 ^d	100	a
Finlande ¹	23	15	10	4	7	1	9	16	5	x(17)	a	a	a	4	a	4	100	5
France	38	21	7 ^d	3	6	a	13	8	4	x(3)	x(3)	a	a	a	a	a	100	a
Allemagne ²	26	21	4	6	5	a	11	14	7	1	1	0	3	a	1	a	100	a
Grèce	27	14	12	6	8	2	9	10	3	3	a	a	a	a	a	6	100	53
Hongrie	25	16	4	a	2	a	20	16	4	a	4	a	a	a	a	10	100	a
Islande	20	16	8	13 ^d	6 ^d	x(5)	9	19 ^d	x(4)	3	a	x(8)	x(15)	a	5 ^d	x(15)	100	a
Irlande ³	20	17	4 ^d	8	14	a	4	12	10	x(17)	x(3)	a	11	a	a	a	100	a
Israël	22	18	8 ^d	8	6	3	6	6	14	a	x(3)	4	a	a	a	5	100	a
Italie ⁴	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	9	a	x(14)	x(14)	7	a	x(14)	a	a	84 ^d	a	x(17)	100	a
Japon	24	17	7	6	1	a	10	12	3	a	a	a	13	7	a	a	100	a
Corée	21	14	9 ^d	9 ^d	6	a	7	9	x(4, 13)	x(13)	x(12)	x(3)	25 ^d	a	a	a	100	a
Lettonie	21	17	5	6	8	1	8	12	2	1	a	4	10	a	a	6	100	m
Luxembourg ³	29	19	7	2	15	a	10	11	7	a	a	a	a	a	a	a	100	a
Mexique ²	35	27	13	10	m	a	5	5	5	a	a	a	a	a	a	a	100	a
Pays-Bas ⁴	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	a	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	a	100 ^d	a	a	100	m
Nouvelle-Zélande	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Norvège	26	17	7	7	7	a	11	14	8	a	a	2	a	a	a	1	100	a
Pologne ⁵	19	15	10	4	11	a	15	7	a	4	4	a	4	a	a	9	100	9
Portugal	26	26	7	7	6	a	8	9	a	a	2	a	4	2	a	3	100	25
République slovaque	32	17	6	3	6	x(16)	8	10	4	2	a	2	x(16)	a	x(16)	8 ^d	100	a
Slovénie	22	17	8	7 ^d	8	a	14	15	x(4)	x(17)	5	2	1	a	a	a	100	21
Espagne	23	18	7	7	11	x(16)	8	x(16)	5	a	a	a	0	a	x(16)	20 ^d	100	a
Suède	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Suisse	m	m	m	m	a	a	m	m	m	m	m	m	m	a	a	a	m	m
Turquie	30	17	5	13	5	a	14	7	2	a	a	1	7	a	a	a	100	a
États-Unis	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Économies																		
Comm. flamande (Belgique) ⁴	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	a	x(14)	x(14)	7	x(17)	x(3)	a	x(17)	93 ^d	a	x(14)	100	a
Comm. française (Belgique) ⁴	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	2	a	7	x(14)	7	a	x(14)	a	a	83 ^d	a	a	100	a
Angleterre (RU) ⁴	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	a	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	a	a	100 ^d	a	a	100	a
Écosse (RU)	m	m	m	m	m	a	m	m	m	m	m	m	a	a	a	a	m	a
Moyenne OCDE ⁴	25	17	7	6	6	0	9	10	5	1	1	1	5	1	0	5	100	5
Moyenne UE22 ⁴	25	17	7	5	7	1	10	11	4	1	2	1	4	1	0	5	100	8
Partenaires																		
Argentine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Bésil	m	m	m	m	m	a	m	m	m	m	a	a	m	m	m	m	m	m
Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Colombie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Costa Rica	23	19	14	9	12	a	5	5	5	a	a	a	9	a	a	a	100	a
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Indonésie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Lituanie	31	19	4	4	8	a	12	17 ^d	4	a	x(8)	a	a	a	a	a	100	6
Fédération de Russie	36	16	8	a	6	a	12	8	1	a	4	a	a	a	a	9	100	m
Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Moyenne G20	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m

Remarque : Les moyennes ont été ajustées pour que leur somme soit égale à 100 % et ne correspondent pas exactement à la moyenne de chaque colonne. Consulter les tableaux D1.5a à D1.5l, disponibles en ligne, pour la répartition du temps d'instruction par matière pour chaque âge (voir le StatLink à la fin de cet indicateur). Consulter les sections « Définitions » et « Méthodologie » pour tout complément d'information. Les données sont disponibles sur <http://stats.oecd.org/>, Base de données de *Regards sur l'éducation*.

1. L'affectation du temps d'instruction est flexible entre les différentes années d'études.

2. Année de référence : 2017.

3. La première langue étrangère inclut les autres langues nationales enseignées.

4. L'Angleterre (Royaume-Uni), la Communauté flamande (Belgique), la Communauté française (Belgique), l'Italie et les Pays-Bas ne sont pas inclus dans les moyennes.

5. À l'exclusion des trois premières années d'enseignement primaire durant lesquelles une part importante du temps d'instruction consacré aux matières obligatoires est flexible.

Source : OCDE (2018). Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les notes (<http://dx.doi.org/10.1787/eag-2018-36-en>).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.


StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933805116>

Tableau D1.3b. Temps d'instruction par matière en filière générale du premier cycle de l'enseignement secondaire (2018)

En pourcentage du temps total d'instruction obligatoire, établissements publics


OCDE	Pays	Lecture, expression écrite et littérature	Mathématiques	Sciences naturelles	Sciences sociales	Première langue étrangère	Autres langues étrangères	Éducation physique et santé	Disciplines artistiques	Religion/ éthique/ morale	Technologies de l'information et de la communication (TIC)	Technologie	Formation professionnelle et pratique	Autres matières	Matières obligatoires avec emploi du temps flexible	Matières obligatoires à option choisies par les élèves	Matières flexibles du programme obligatoire choisies par les établissements	Total des matières obligatoire	Matières non obligatoires
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)
	Australie ¹	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)
	Autriche	13	13	12	11	12	a	12	13	7	x(17)	a	7	a	a	1	a	100	m
	Canada	19	15	9	13	7	a	10	7	2	a	3	1	0	4	10	100	0	
	Chili	16	16	11	11	8	x(16)	5	8	5	x(16)	3	x(16)	3	a	0	15 ^d	100	a
	République tchèque	12	12	17	9	10	5	8	8	x(13)	1	2 ^d	x(11)	x(16)	a	x(16)	15 ^d	100	m
	Danemark	18	13	13	8	8	8	5	x(15)	2	x(15)	2	21	a	5 ^d	a	100	a	
	Estonie	13	14	21	11	10	10	6	6	x(16)	x(16)	5	a	a	a	a	4 ^d	100	a
	Finlande ²	12	13	16	8	8	5	12	7	4	x(17)	a	6	a	6	a	4	100	11
	France	17	14	12	12 ^d	12	7	12	8	x(4)	x(17)	4	a	1	a	a	a	100	20
	Allemagne ³	13	12	11	10	12	6	8	9	5	1	2	2	2	a	7	a	100	a
	Grèce	25	12	13	8	6	6	6	6	6	3	3	2	a	a	a	3	100	32
	Hongrie	13	11	11	9	10	a	17	7	3	3	3	a	3	a	a	10	100	a
	Islande	14	14	8	8 ^d	19 ^d	x(5)	8	8 ^d	x(4)	2	a	x(8)	x(15)	a	20 ^d	x(15)	100	a
	Irlande ⁴	9	12	x(16)	12	3	x(16)	6	x(16)	x(16)	x(16)	x(16)	x(16)	2	6 ^d	a	50 ^d	100	a
	Israël	14	14	13 ^d	18	11	10	6	4	9	x(3)	x(3)	a	a	a	a	0	100	a
	Italie	33 ^d	20 ^d	x(2)	x(1)	10	7	7	13	3	a	7	a	a	a	a	x(17)	100	a
	Japon	12	12	12	11	13	a	10	7	3	a	3	a	12	5	a	a	100	a
	Corée	13	11	20 ^d	15 ^d	10	a	8	8	x(4)	x(3)	x(12)	x(3)	9	a	x(16)	5 ^d	100	a
	Lettonie	15	16	10	14	8	6	6	6	a	1	a	4	7	a	a	9	100	m
	Luxembourg ⁴	19	13	8	11	12	13	8	9	7	a	a	a	a	a	a	a	100	a
	Mexique ³	14	14	17	12	9	a	6	6	8	a	11	a	3	a	a	a	100	a
	Pays-Bas ⁵	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	a	100 ^d	a	a	100	m
	Nouvelle-Zélande	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Norvège	15	12	9	9	8	x(15)	9	9	6	a	a	7	x(15)	a	15 ^d	x(15)	100	a
	Pologne ⁶	14	12	14	12	3	2	12	5	a	2	1	a	4	9	a	8	100	8
	Portugal	13	13	18	14	8	8	7	7	a	2	a	a	a	6	a	2	100	3
	République slovaque	16	14	12	11	10	x(16)	7	6	3	3	x(16)	3	x(16)	a	x(16)	13 ^d	100	a
	Slovénie	13	13	17	15 ^d	11	x(15)	9	8	x(4)	x(17)	4	a	2	a	7 ^d	a	100	23
	Espagne	17	13	11	10	11	x(16)	7	x(16)	4	a	x(16)	a	3	a	x(16)	23 ^d	100	a
	Suède	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Suisse	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	a	m	a	m	m
	Turquie	16	14	11	8	10	x(15)	5	6	8	3	3	1	a	a	16 ^d	a	100	a
	États-Unis	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Économies																		
	Comm. flamande (Belgique) ⁵	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	6	a	x(14)	a	a	73 ^d	a	20	100	a
	Comm. française (Belgique)	17	14	9	13	13	a	9	3	6	x(16)	3	x(16)	a	a	x(16)	13 ^d	100	a
	Angleterre (RU) ⁵	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	a	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	100 ^d	a	a	100	a
	Écosse (RU)	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	a	a	a	a	m	a
	Moyenne OCDE⁵	14	12	12	10	9	4	8	7	4	1	2	1	3	1	4	7	100	4
	Moyenne UE22⁵	15	12	12	10	9	5	8	7	3	1	2	2	2	1	1	8	100	6
	Partenaires																		
	Argentine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Bésil	m	m	m	m	m	a	m	m	m	m	a	m	m	m	m	m	m	m
	Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Colombie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Costa Rica	12	12	12	14	7	7	5	10	2	5	a	7	5	a	a	2	100	a
	Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Indonésie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Lituanie	18	13	13	15	10	5	5	7	3	3	5	a	1	a	a	a	100	15
	Fédération de Russie	22	16	17	9	10	a	7	5	a	2	5	1	a	a	m	7	100	m
	Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Moyenne G20	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m

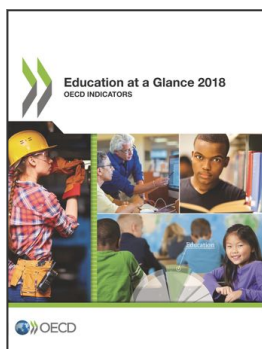
Remarque : Les moyennes ont été ajustées pour que leur somme soit égale à 100 % et ne correspondent pas exactement à la moyenne de chaque colonne. Consulter les tableaux D1.5a à D1.5l, disponibles en ligne, pour la répartition du temps d'instruction par matière pour chaque âge (voir le StatLink à la fin de cet indicateur). Consulter les sections « Définitions » et « Méthodologie » pour tout complément d'information. Les données sont disponibles sur <http://stats.oecd.org/>, Base de données de Regards sur l'éducation.

- Les valeurs relatives au temps d'instruction prévu dérivées du programme scolaire australien partent du principe que certaines matières pouvant être considérées comme obligatoires en 7^e et en 8^e année peuvent être proposées aux élèves à titre optionnel en 9^e et en 10^e année.
- L'affectation du temps d'instruction est flexible entre les différentes années d'études.
- Année de référence : 2017.
- La première langue étrangère inclut les autres langues nationales enseignées.
- L'Angleterre (Royaume-Uni), la Communauté flamande (Belgique) et les Pays-Bas ne sont pas inclus dans les moyennes.
- La première langue étrangère et les autres langues étrangères sont incluses dans la partie flexible du programme obligatoire en 8^e et en 9^e année.

Source : OCDE (2018). Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les notes (<http://dx.doi.org/10.1787/eag-2018-36-en>).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933805135>



Extrait de :
Education at a Glance 2018
OECD Indicators

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/eag-2018-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2018), « Combien de temps les élèves passent-ils en classe ? », dans *Education at a Glance 2018 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/eag-2018-28-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.